UQÀM | Département d'histoire

FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES
Université du Québec à Montréal

ENTENTE D'EXAMEN DOCTORAL

(à remplir avant le trimestre d'inscription)

Nom : _____ **Prénom :** _____

Code permanent : _____ **Trimestre d'inscription :** _____

Descriptif de l'examen doctoral (HIS9041)

L'examen doctoral est une activité préalable au Projet de thèse qui repose sur la réalisation d'un programme de lectures visant à élargir les connaissances de l'étudiant.e et définir le grand contexte intellectuel de sa recherche. **L'examen doctoral n'a donc pas pour objectif de réaliser le bilan historiographique qui est une composante plus précise d'une activité ultérieure, le projet de thèse**.

Le programme de lecture est normalement divisé en deux (2) grands champs (spatio-temporel, thématique, théorique ou méthodologique) à définir par le « comité d'évaluation » en fonction des besoins spécifiques de formation de l'étudiant.e et de ses intérêts de recherche. Une fois formé, le comité d'évaluation et l'étudiant.e s'entendent, avant le trimestre d'inscription, sur les publications à lire qui doivent totaliser, à titre indicatif seulement, de 8 000 à 9 000 pages. Les lectures peuvent être puisées dans celles déjà faites dans les séminaires suivis antérieurement. L'évaluation du cours devra porter sur les rencontres préparatoires (25%), la rédaction d'un essai de 15 pages (25%) et un examen oral de 2 heures (50%) à la fin du trimestre (l'essai doit être remis une semaine avant l'examen oral). Afin d'orienter la rédaction de l'essai et la discussion lors de l'examen oral, le comité d'évaluation devra soumettre une courte liste de questions (sur la bibliographie adoptée) avant la 10e semaine du trimestre.

Le comité d'évaluation et l'étudiant.e devront établir, avant le début du trimestre, le calendrier des rencontres et des activités d'évaluation. Cette entente devra être écrite et transmise au SCAÉ qui le conservera pour future référence.

Le comité d'évaluation

L'examen doctoral sera encadré par un comité d'évaluation composé de **deux (2) à trois (3)** professeur.e.s. Le directeur ou la directrice de thèse fait obligatoirement partie du comité d'évaluation. Le deuxième professeur·e, préférablement le codirecteur ou la codirectrice de thèse, sera nommé par le directeur ou la directrice. Si ce comité d'évaluation le souhaite, il pourra nommer un.e troisième évaluateur ou évaluatrice dont l'expertise relève d'un champ particulier de l'examen doctoral.

Directeur, Directrice de recherche : _____

Deuxième professeur.e (Codirecteur, Codirectrice) : _____

Troisième professeur.e (s'il y a lieu) : _____

Calendrier des activités d'évaluation

Un minimum de deux (2) rencontres « préparatoires » (une pour chaque « champs » de lecture) est demandé.

Activité	Date	Pondération
Rencontres		25%
Rencontre 1	_____	
Rencontre 2	_____	
Rencontre 3 (si nécessaire)	_____	
Remise de l'essai	_____	25%
Examen oral	_____	50%

Programme de lectures (à joindre au formulaire)

Une division par champs (normalement 2) est exigée. Indiquez le nombre de pages pour chacune des références et le nombre de pages total pour chacun des champs.

Signatures (veuillez ne pas apposer une signature électronique pour « signer » le formulaire)

_____ Date : _____

Étudiant

_____ Date : _____

Directeur, Directrice

_____ Date : _____

Codirecteur, Codirectrice ou Deuxième professeur.e

_____ Date : _____

Troisième professeur.e (s'il y a lieu)

_____ Date : _____

Directeur, Directrice des Cycles supérieurs